Mars 2011 - N° 30

La lettre du Cadeb

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

Activité du Cadeb
Agenda associatif
Page 2

Changement climatique
Comprendre, agir
Page 3

Patrimoine & Urbanisme au Cadeb
Page 4

Association à Maisons Laffitte
Page 5

L'éco-quartier du Vésinet
Page 6

Le projet de tour à Rueil
Page 7

Le PLU de Montesson
Page 8

Davantage de bio en Ile-de-France
Stationnement vélo à Sartrouville
Page 9

Eole et le bruit ferroviaire
Page 10

RER A:: de nouvelles rames, en attendant mieux
Page 11

Agriculture et environnement
Page 12

Courrier des lecteurs
Enquête publique
Page 13

Collectifs et associations d'environnement dans la Boucle
Page 14

Priorités d'action 2011 du Cadeb

Définir ensemble les domaines prioritaires dans lesquels le Collectif entend s'investir dans les mois à venir et les positions à défendre: c'est le rôle de notre Assemblée générale. Nous proposons quelques pistes, qu'il appartiendra à l'assemblée de préciser ou compléter.

- Schéma de Cohérence Territorial (Scot): le projet de territoire doit être basé sur le développement durable, c'est-à-dire:
  - une gestion économique et financière viable
  - une solidarité sociale
  - un respect de l'environnement

Le maintien de l'intégrité de la Plaine maraîchère en est un élément essentiel, de même que la recherche de la qualité plus que de la quantité: une véritable rupture face à la fuite en avant que représente le toujours plus.

- Énergie et climat: l'urgence planétaire impose des actions locales, individuelles (modification des comportements) et collectives (plans climat énergie territoriaux). Elles devront aussi s'intégrer au Scot.

- Déchets: au-delà de la rationalisation et de l'harmonisation de la collecte, et en plus de l'amélioration du tri, il est temps de s'investir dans la recherche des solutions permettant de réduire au maximum la production de déchets, en particulier à la source, et de les mettre rapidement en œuvre.

- Transports et Déplacements: le plan local de déplacements devra prévoir un vrai rééquilibrage en faveur des transports en commun et des circulations douces (marche, vélo). La desserte de la Boucle par les transports en commun doit être améliorée dès à présent (RER A, transilien), sans oublier les projets pour demain (EOLE, ligne nouvelle Paris Normandie).

Des groupes de travail existent dès à présent pour chacun de ces thèmes au sein du Cadeb. Les membres des associations du Cadeb et les adhérents individuels sont invités à y participer pour alimenter la réflexion et renforcer l'action. Nous souhaitons que ces travaux puissent être entendus par la CCBS et les élus de la Boucle.

Enfin, en 2011, après Patrimoine & Urbanisme (voir page 4), nous nous proposons d'accueillir de nouvelles associations, désireuses de mettre en commun leurs compétences et de s'engager dans une action solidaire au sein du CADEB, en accord avec ses objectifs.

Voila quelques éléments de discussion pour notre Assemblée générale annuelle, qui se tiendra pour la troisième année consécutive à la maison du Département à Montesson, mise gracieusement à notre disposition par le Conseil Général des Yvelines.

Le bureau du Cadeb

CADEB association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement
sous le numéro 04-033 DUEL – SIREN 484 499 009
siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28 - 01 39 15 32 21 e-mail : cadeb78@wanadoo.fr
Site Internet : www.cadeb.org

Activité du Cadeb

Janvier

- Du lundi 3 au lundi 10: participation aux cérémonies des vœux dans la plupart des communes de la Boucle et alentour.
- Vendredi 7: commission pour le suivi de Seine aval en sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye.
- Vendredi 14: Commission Air du SPI vallée de Seine , aux Mureaux
- Jeudi 20: comité de ligne du RER A, au STIF, à Paris.
- Lundi 24 réunion associations-élus avec Roland Bonnepart Directeur des Régions SNCF de Paris Saint Lazare, de Haute et Basse Normandie et Olivier Devaux Directeur des Lignes LAJ
- Samedi 22 Assemblée générale annuelle de Forum et projets pour le développement durable, à Chatou
- Mercredi 26: conseil du Cadeb, à Sartrouville
- Lundi 31 : Assemblée générale de l'Association AEB, au Vésinet.

Février

- Jeudi 3: réunion avec M. A. Joly, maire de Houilles, vice président de la CCBS en charge des déplacements.
- Mercredi 9: conférence sur le changment climatique, en mairie du Vésinet, avec Hervé Le Treut, membre du GIEC (voir en apge 3 de la Lettre)
- Mercredi 9: Assemblée générale du comité du Vieux Pays, à Sartrouville
- Vendredi 11: comité de pôle pour les gares du Vésinet-centre et du Vésinet-Le Pecq.
- Vendredi 25: réunion avec Olivier Devaux, Directeur des Lignes LAJ à Paris Saint Lazare et Maxime Legrand, animateur de l'axe inter-gares RER A.
- Lundi 28: réunion à l'Association des Usagers des transports (AUT), sur l'urbanisme et les transports dans le projet de Grand Paris, avec Michel Cantal-Dupart, architecte.

Agenda associatif

- Mardi 1 mars 2011 à 20 h 30: Assemblée Générale de Réseau Vélo 78 au Vésinet.

- Samedi 5 mars: assemblée générale de Seine Vivante, foyer Roland Courtel de Croissy-sur-Seine à partir de 15h.

- Mardi 8 mars 2011 – 20h30
Alimentation et développement durable
« Bien dans mon assiette, bien sur ma planète »
Venez participer aux 'Ateliers Forum' du développement durable
S'informer, approfondir et débattre sur les questions écologiques d'aujourd'hui, à l'Eau Vive, 15 avenue d'Eprémesnil CHATOU

- Samedi 12 mars: assemblée générale annuelle du Cadeb, à 9h30 à la Maison du Département, à Montesson. Sur invitation. Renseignements auprès du Cadeb.

- Samedi 19 mars: assemblée générale annuelle d'Île-de-France Environnement

- Samedi 5 mars à 18 h, Dimanche 20 mars à 17 h, Samedi 26 mars à 18 h, Dimanche 3 avril à 17 h
Les Musicales de Saint Martin, à Sartrouville, avec le Comité du Vieux Pays

Renseignements complémentaires sur le site du Cadeb:
www.cadeb.org

Ateliers forum du développement durable

8 mars: Alimentation et développement durable
5 avril: Trop de déchets

10 mai: Les transports et la mobilité
7 juin: L'éducation au développement durable

à l'Eau Vive, 15 avenue d'Eprémesnil, Chatou

forum et projets pour le développement durable

Adhésions au Cadeb

Associations*:* L'adhésion est soumise à l'approbation du Conseil du CADEB.

Individuels: la règle est l'adhésion au travers d'une association membre. A défaut, les adhésions individuelles directes sont acceptées

Bulletin d'adhésion 2011

Je demande à adhérer au CADEB
et verse ma cotisation de 10 €.
A retourner à:
CADEB 130 avenue du Général de Gaulle 78500 Sartrouville

Nom …….. Prénom …….
Adresse ……....
……....
Tél: ……...
Courriel: ……...

Changement climatique: mieux comprendre pour mieux agir localement

Le 9 février, en mairie du Vésinet, 160 personnes ont participé à la conférence sur le changement climatique organisée par l'association Forum et Projets pour le Développement Durable et le Cadeb, en présence de M. Varèse, premier vice-président de la Communauté de communes de la Boucle de Seine (CCBS). Une première sensibilisation sur ce thème qui nous concerne tous et un beau succès.

Le conférencier, Hervé Le Treut, climatologue, membre du GIEC (groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) s'est attaché à expliquer la méthode de modélisation informatique utilisée pour évaluer la réalité du réchauffement de la planète en corrélation avec l'augmentation dans l'atmosphère des concentrations de GES (gaz à effet de serre), le CO2 étant le marqueur. Afin de vérifier scientifiquement le raisonnement, la modélisation a été appliquée à des temps plus anciens (sur 10000 ans) Pour cette période, grâce aux carottages dans les glaces de l'Antarctique, nous avons des données précises sur la température moyenne terrestre et les concentrations en CO2 .

Une assistance nombreuse et attentive pour cette première sensibilisation

Agir maintenant

Les experts du GIEC sont des scientifiques travaillant dans la rigueur sur ce thème depuis de nombreuses années. Leurs conclusions établies par consensus, mettent en évidence une corrélation entre la température moyenne mondiale à la surface du globe et la concentration de CO2 atmosphérique. Or depuis la période pré- industrielle on constate une augmentation du CO2, correspondant à la phase de grand développement industriel du 20ème siècle avec utilisation massive d'énergie fossile génératrice d'émission de CO2 (charbon, pétrole, gaz). Sachant qu'il y a une inertie de réponse en terme climatique au niveau planétaire, si nous voulons limiter l'augmentation à 2 degrés nous devons impérativement agir maintenant pour préserver les générations suivantes. Et ceci d'autant plus qu'il y a des incertitudes sur la façon dont peut s'emballer le réchauffement.

Le débat qui a suivi l'exposé d'Hervé Le Treut fut très riche. De celui-ci nous en extrayons quelques précisions.

Concernant les émissions de CO2, c'est un fait que la Chine est maintenant en tête, ainsi elle devient le bouc émissaire. Mais si l'on considère l'émission de CO2 par habitant, les USA restent largement en tête, suivis de l'Europe puis de la Chine.

Activité humaine

Les facteurs de l'activité humaine contribuant au changement climatique sont essentiellement la production d'énergie, l'industrie, les transports, l'habitat et l'agriculture En Europe la part des transports est majoritaire.

Le GIEC a été mis en cause par certains courants d'opinion, jetant une suspicion de malhonnêteté sur la communauté scientifique, d'où la confirmation du soutien de l'Académie des Sciences et du monde scientifique en général. Un lien de confiance doit exister entre les diagnostics des scientifiques et la société (les citoyens), de même entre les scientifiques et les politiques.

A la question de savoir si les événements climatiques récents préfigurent le réchauffement, il fut répondu qu'un lien n'est pas directement fait avec les grands incendies en Russie et les cyclones plus puissants mais que ces événements préfigurent bien ce qui va se passer ; d'autre part un réchauffement global moyen n'empêche pas un refroidissement local (cas du Gulf-stream).

Certes il y a des recherches (séquestration de CO2 par exemple) donc des possibilités d'innovation, mais cela n'est pas une excuse pour ne rien faire, car il y a toujours un décalage entre le temps d'innover et la vitesse du réchauffement.

Agir localement

Pour clore la soirée, Pierre Grison (Forum et Projets pour le Développement Durable) a exposé brièvement ce que nous pouvons faire localement, en précisant qu'il ne faut pas tout attendre des politiques. A chacun de modifier son comportement, mais il doit y avoir aussi symbiose entre comportement individuel et organisation collective locale. On peut regarder sur un territoire donné (commune, ou communauté de communes) quels sont les postes émetteurs. Il existe des techniques comme la thermographie infrarouge qui détermine les bâtiments émetteurs. Les transports, et notamment les voitures individuelles, ont également une forte participation aux émissions de GES. Des diagnostics locaux peuvent être effectués permettant ensuite de mettre en place un Plan climat énergie territorial (PCET). L'urgence planétaire impose des actions locales.

La prise de conscience et l'intérêt des citoyens sur la réalité du changement climatique sont des éléments très positifs, préfigurant des actions individuelles (modifications de comportement) et collectives (au niveau local). Les associations sont déjà bien engagées dans ce domaine et prêtes à une collaboration fructueuse avec les collectivités locales.

De nouvelles réunions dans un proche avenir seront organisées sur des possibilités d'actions locales.

Nelly Doise, Pierre Grison, Jean-Yves Rebeyrotte
Forum et Projets pour le Développement Durable
Courriel: forumprojetsdd@sfr.fr

Patrimoine & Urbanisme rejoint le Cadeb

L'accueil de cette association bougivalaise renommée, membre de Seine Vivante, permet au Cadeb d'étendre son implantation géographique dans une commune au sud de la Boucle de Montesson.

L'association "Patrimoine & Urbanisme" (loi de 1901), a été créée en avril 1997. Elle est agréée au titre de l'environnement depuis 2001. Indépendante de toute ambition politique comme de tout intérêt privé, elle joue la carte de la démocratie et de la participation.
Son périmètre d'action comprend Bougival et ses environs et ses statuts prévoient :

- d'y mener des études et des recherches sur le patrimoine naturel, historique et culturel,
- d'apporter des idées et son aide bénévole à un plan de développement urbanistique équilibré dans le respect du patrimoine,
- d'utiliser tous moyens propres à préserver et mettre en valeur Bougival et ses environs.

La Seine à Bougival et le hameau Bizet au pied de la Colline des Impressionnistes au travers duquel le show-room Mercedes sera tout à fait visible"

Objectifs clairs

Ses objectifs sont clairs, découlant de ces statuts :

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager, culturel, historique et architectural de Bougival et des communes voisines.
- Agir pour améliorer le cadre de vie et les conditions de circulations et de déplacements.
- Contribuer au développement économique local en favorisant un tourisme doux et de qualité fondé sur ses nombreux atouts:

– La Seine et ses îles.
– La Colline des Impressionnistes
– Les points de vue sur la vallée de la Seine
– La Villa Viardot et la Datcha Tourgueniev
– La maison où Georges Bizet écrivit *Carmen* et mourut à 36 ans, trois mois après l'échec de la première représentation
– La Machine de Marly
– Les carrières

Patrimoine

On peut citer à l'actif de l'association, pour le patrimoine **:**

- La préservation du Coteau de la Jonchère classé en juillet 2001, dénommé depuis : " Colline des Impressionnistes ".
- Des actions pour la préservation de la propriété des Frênes qui se poursuivent.
- Une exposition en 1998 sur les Machines de Marly de Louis XIV à nos jours.
- Une exposition : " De *Carmen* à Bizet " en 2001 dans la Villa Viardot .
- Une exposition en 2008, reproduite en 2009, dans le cadre du Festival de Musique de Bougival : " L'âge d'or de Bougival et la Tragédie de Bizet ".
- Des visites guidées pour faire connaître le patrimoine au public.

Urbanisme

Dans le domaine de l'urbanisme, l'association a à son actif:

- Diverses propositions concernant les problèmes de circulations sur les 2 axes routiers principaux avec pour but de permettre aux Bougivalais de se réapproprier leur territoire. P&U participe au Comité de Pilotage pour les études menées avec l'aide d'un Cabinet Conseil de la Mairie sur les circulations et déplacements..
- Participation au Comité de Pilotage pour l'élaboration du PLU qui remplacera le POS actuel.
- Diverses interventions relatives au respect des POS.

Actuellement, Patrimoine & Urbanisme s'oppose au projet de réalisation d'un grand ensemble commercial Mercedes de vente de voitures d'occasion sur 6000 m2 situé en entrée de ville, au coeur d'un environnement exceptionnel (et protégé) qui comprend : un paysage admirable ayant inspiré de nombreux peintres (la Seine et la Colline des Impressionnistes), un patrimoine culturel (Datcha Tourgueniev, Villa Viardot, Maison de Bizet), un patrimoine architectural (ensemble de maisons de villégiature du 19e siècle).

Soutiens associatifs

C'est à l'occasion de ce combat que, par l'entremise de Seine Vivante à qui va notre reconnaissance, nous sommes entrés en contact avec le CADEB et, par son intermédiaire, avec Ile de France Environnement qui, l'un et l'autre, se sont faits les porte-parole de notre action et nous apportent leur soutien pour le recours que nous avons été amenés à déposer devant le Tribunal Administratif de Versailles.
Nous avons donc voulu leur marquer notre reconnaissance en adhérant au CADEB et remercions le collectif d'avoir bien voulu nous accueillir. Ensemble, nous serons plus forts pour mener nos combats.

Guy Wolfers
président
Patrimoine & Urbanisme
16, rue Philippe Paget
78380 - Bougival
Courriel: gwolfers@free.fr
Site Internet:
www.bougival-sans-showroom.org/

Une nouvelle association à Maisons

Pourquoi et comment l'association « Maisons-Laffitte Développement Durable » a vu le jour dans cette commune renommée des Yvelines. Son président, François Aubrun, nous l'explique.

A nouveau Mansonnien depuis 3 ans, après 20 années passées à Sartrouville, j'ai pu lancer une association « développement durable » au dernier trimestre 2010. Pour que ce soit clair, on l'a appelé « Maisons-Laffitte Développement Durable » ! Pas original ce titre mais on a trouvé qu'il correspondait bien à la raison d'être de l'association ! Et de plus il répondait au « pourquoi le faire ici et maintenant ? ». En effet, la maîtrise de l'environnement, la préservation du patrimoine, le dynamisme de l'économie, l'équité sociale, la solidarité, la santé et la qualité de vie représentent un vaste champ d'intérêts qui conduit les collectivités (villes, communes, agglomérations) à inscrire leurs politiques dans une telle logique.

Florence Ledoux, François Aubrun (au centre) et Jean-Claude Parisot, lors du forum des associations de Maisons-Laffitte en septembre 2010

Penser globalement, agir localement, formule désormais célèbre, qui rappelle que tout développement durable, envisagé aux échelons international et national doit être suivi au niveau local. Et la commune représente bien le niveau de base pour avancer dans ce domaine. Maisons-Laffitte a certes, de par son histoire et sa situation, de nombreux atouts face aux thèmes abordés. Cependant un potentiel de progrès significatif existe sur de nombreux points et divers besoins sont toujours à satisfaire. Des normes et obligations nouvelles- issues d'orientations internationales ou nationales (cf les lois de Grenelle 1 et 2)- s'imposent déjà et d'autres s'imposeront progressivement.

Anticiper

Face à l'évolution en devenir, on peut attendre passivement les obligations de changer …mais on peut anticiper aussi la concrétisation des orientations nouvelles déjà largement admises.

Convaincu de ce qui précède, j'ai bien sûr été confronté ensuite à la question du « comment lancer une telle association et la faire vivre de façon utile pour la communauté ? » : tout d'abord, j'ai été très encouragé par le Cadeb pour me lancer dans cette aventure. Encouragé mais pas seulement : des conseils pertinents, des informations sur les procédures à suivre, sur les précautions à prendre, les premiers contacts utiles… ont constitué le « package de départ ». Ensuite, bien sûr, il ne faut pas se lancer seul : une fréquentation des réunions ou manifestations de diverses associations m'a permis de faire quelques rencontres utiles. Par exemple : Florence Ledoux qui connaissait le Cadeb et s'était elle-même engagée dans une petite association de consommateurs, partageait la même perception que moi sur l'utilité potentielle d'une association développement durable : « locale » et « concrète » avant tout !

Groupe mobilité

Autre opportunité favorable : un contact positif avec l'adjointe « développement durable » de Maisons-Laffitte -Véronique Corniéti- qui nous a aussi beaucoup aidés. Puis de contact en contact, nous avons une bonne vingtaine de personnes qui se sont déclarées intéressées pour participer… mais elles n'ont pas toutes beaucoup de temps disponible pour le faire. Actuellement, 6 à 8 personnes sont actives et régulières : cela nous a déjà permis de lancer deux groupes de travail. L'un - le groupe « mobilité » - a pu répondre au concours régional : « la rue ..on partage » . Tout un programme ! Au fur et à mesure des disponibilités des uns et des autres nous lancerons d'autres groupes de travail : les sujets liés aux attentes et besoins des mansonniens ne manquent pas. Nous voulons nous positionner comme source de propositions envers les décideurs locaux et comme relais d'informations et de sensibilisation envers les habitants de Maisons- Laffitte . Ce n'est pas encore un métier mais c'est déjà du travail !

F. Aubrun, président
Maisons-Laffitte Développement Durable
Courriel:aubrun.francois@neuf.fr

Maisons-Laffitte

Population: 23000 habitants
Etendue: 675 ha
Situation: à 17 km de Paris, à égale distance des pôles universitaires et économiques de Cergy-Pontoise et de la Défense
Desserte: RER A et Paris Saint Lazare- Cergy
Particularités :
- un château réputé, construit par Mansart de 1634 à 1646
- ville du cheval : un hippodrome, le plus grand de la région parisienne, s'étend sur 81 ha. 1600 chevaux et poneys dans le parc. Une ligne droite de 2000 m qui est la plus longue d'Europe
- parc de Maisons-Laffitte : résidences et pavillons sur zone privée de 338 ha
- autres installations sportives : golf , tennis , natation…
- activités culturelles importantes

Les péripéties de l'éco-quartier du Vésinet

Au sud de l'hôpital du Vésinet , site classé, l'Etat possède un terrain de 20 hectares environ. Sur ce domaine arboré, un nouveau quartier devrait y voir le jour, à condition de surmonter les difficultés qui s'accumulent! L'association AEB suit le dossier avec attention.

Le coup d'envoi du projet a été donné le 18 septembre 2008, date de la signature du protocole d'accord entre la ville du Vésinet et l'Etat pour la création d'une ZAC de 600 logements sur le site des terrains de l'hôpital occupé par l'INSERM (1) et l'IRSN (2).
Ce projet, considéré d'intérêt général par l'Etat propriétaire des terrains, était conditionné par le départ de ces deux entités relevant du Ministère de la Santé.
Si le départ de l'INSERM est aujourd'hui avéré, celui de l'IRSN, malgré les assurances de l'Etat, est très incertain.

L'année 2009
Elle aura été essentiellement consacrée aux dispositions à prendre pour satisfaire à la mise en place de la révision simplifiée du POS de la zone. Compte tenu de l'ampleur de la tâche (études préalables, réunions publiques, études d'impact, enquête publique, etc.…) les associations impliquées dans le projet, dont AEB, n'ont eu de cesse de dénoncer un planning aux objectifs irréalistes et aux études incomplètes.

L'année 2010
Elle aura surtout été marquée par:

- le vote de la délibération de révision simplifiée du POS par le conseil municipal en janvier.

Cette révision englobait les terrains de l'INSERM pour la réalisation de 400 logements en phase 1 et ceux de l'IRSN pour la réalisation de 200 logements en phase 2.

- en février, le recours déposé par AEB contre la révision simplifiée du POS auprès du tribunal administratif de Versailles.
- l'étude d'Impact pour la création de la ZAC, correspondant au projet global, présentée en juin au Préfet de région qui rend, en août, un avis favorable assorti de réserves (préservation environnementale, biodiversité, nuisances sonores…)
- le maintien des activités de l'IRSN sur le site dont un bâtiment dit « A ou bâtiment clé » situé dans l'emprise INSERM et dont la date de départ restait à définir (information donnée aux élus en septembre par le sous-préfet des Yvelines)

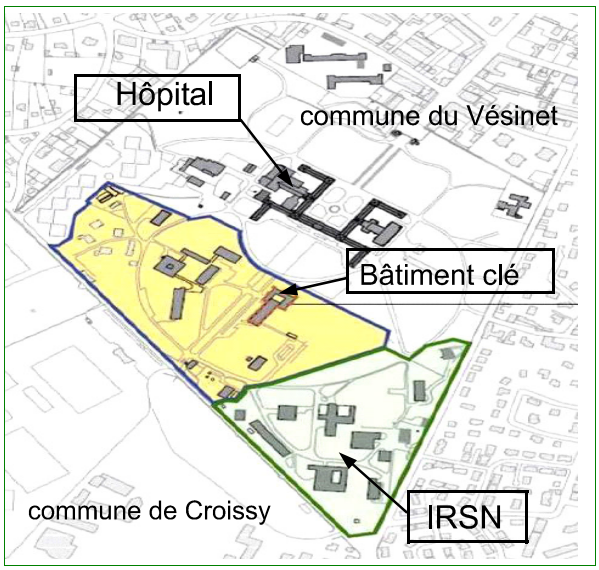

Le site de l'Hôpital du Vésinet. En couleur jaune, les terrains libérés par l'INSERM, sur lesquels est envisagée la construction de 400 logements

Ce bâtiment récemment aménagé sert à vérifier la teneur radioactive de petits matériels (ex : dosimètres) utilisés dans les hôpitaux ou les laboratoires.
Ce changement de stratégie réduit le programme à 400 logements. Il implique la révision du protocole d'accord, la refonte des besoins exprimés par l'étude d'impact, la remise en cause des fonctionnalités du plan de masse (présence du bâtiment A, aménagements de la rue de l'Ecluse, organisation des flux, etc.…)

L'année 2011
Le projet d'avenant au protocole d'accord sur les conditions d'aménagement des terrains a été présenté par le sous-préfet aux élus en réunion restreinte le 2 février. Deux points importants méritent attention :

- Le bâtiment A : *« L'Etat s'engage à libérer le bâtiment A au plus tard fin 2013. Mais si ce n'était pas le cas, et si le principe… »* Le doute subsiste donc…
- Le nouveau planning, aux délais anormalement réduits au regard des intentions de préservation environnementale.

Ce planning comprend l'actualisation des études d'impact, l'évaluation du prix des terrains, la consultation d'assistance à maître d'ouvrage, les compléments de la consultation préalable à la ZAC, la libération des terrains, la consultation de l'aménageur.
Par ailleurs, le vote de validation du projet d'avenant, présenté à la délibération du conseil municipal du 10 février, a été reporté en raison d'une rédaction juridique lacunaire (maîtrise des décisions et évaluation des risques financiers pour la commune).

L'année 2012
Elle serait consacrée à la remise en état des terrains, au choix de l'aménageur, au dossier de réalisation de la ZAC, au dépôt des permis de construire.

L'année 2013
Elle serait consacrée à la libération du bâtiment A et au début des travaux.

Construire à tout prix?
Si le départ du bâtiment A devait réellement se confirmer fin 2013, le projet d'aménagement du site pourrait se concevoir dans un contexte de développement durable.
Malheureusement, ce qui est à craindre, c'est la crédibilité des engagements avec réserves de l'Etat et donc le choix d'un urbanisme peu novateur.
La procédure de révision simplifiée du POS avait fait l'objet d'un planning irréaliste conduisant à des lacunes d'analyse. Malgré tout la procédure est passée en force. Aujourd'hui le contexte du projet change, mais on recommence le même scénario.
L'objectif semble de construire à tout prix, le plus rapidement possible pour satisfaire une décision politique complètement extérieure à la préservation d'un site d'exception.

Gérard Attias
Membre du comité directeur
Aménagement et Environnement de la boucle (AEB)
Courriel: contact@aeb-parcimperial.fr
Site Internet: :www.aeb-parcimperial.fr

(1) INSERM: Institut national de la santé et de la recherche médicale.
(2) IRSN: Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

Non à la tour de grande hauteur à Rueil

Dans le cadre de la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU), la ville de Rueil prévoit d'autoriser la construction d'une tour de grande hauteur au bénéfice de Vinci. Ce projet suscite de nombreuses oppositions, dont celle de l'association catovienne Adrec, et de sa secrétaire, Anne Bernard, adhérente à Seine Vivante.

La municipalité de Rueil a entrepris la révision de son PLU, élaboré il y a quelques années seulement. Les intentions d'ensemble sont, comme toujours dans les PLU, on ne peut plus louables.
Il y a 5 objectifs que l'on peut résumer ainsi :
- préserver les paysages
- conforter le bassin d'emploi
- mieux se déplacer
- construire mieux
- mieux vivre en affirmant la convivialité des villages.

Cependant, comme nous avons pu souvent le constater, entre les intentions et les réalisations il y a un très grand décalage.

Photomontage réalisé par l'Adrec: au premier plan, la maison Fournaise, sur l'Ile de Chatou. Au deuxième plan, une tour de grande hauteur, à l'emplacement du projet.

Préjudice esthétique

En effet, parmi les projets de construction qui sont au cœur de cette révision de PLU, il y en a un qui retient particulièrement l'attention des habitants de la Boucle de la Seine : l'édification d'une tour futuriste d'une centaine de mètres de hauteur (31 étages) dans l'échangeur de la A 86 en bord de Seine pratiquement en face de l'Eglise Notre Dame de L'Assomption de Chatou (monument classé restauré en 2010).
Cette tour dominera l'Ile des Impressionnistes et le restaurant Fournaise où a été peint le déjeuner des Canotiers. Le Nymphée de Soufflot, la chapelle Saint Léonard et la Grenouillière à Croissy sont aussi en covisibilité avec la tour projetée.
Le préjudice esthétique et l'atteinte aux paysages des bords de Seine, tant célébrés par les Impressionnistes, sont donc considérables.
D'autre part, la présence de 4000 personnes supplémentaires dans les bureaux (50 0000 à 60 000m2) de la tour (futur siège de Vinci), ajoutée aux conséquences liées au programme qu'englobe la révision (175 000 m2 dont 135 000 dans la zone proche de Rueil 2000) soit au total environ 10 000 personnes supplémentaires, aura des inconvénients irréversibles:
-aggravation des embarras de circulation aux heures de pointe sur le pont de Chatou et sur l'ensemble de la Boucle
-aggravation des difficultés de stationnement à Rueil et, par ricochet, à Chatou.
-engorgement de la gare RER de Rueil avec des répercussions sur le confort des voyageurs dans les rames sur toute cette partie de la ligne A. Or, nous sommes déjà à la limite de la rupture sur cette ligne (trains surchargés, de fréquence insuffisante et à la capacité limitée) et toutes les protestations des maires de la Boucle et des associations d'usagers ont jusqu'ici été infructueuses.
-à moyen terme : augmentation de la pression immobilière à Rueil, à Chatou et dans les villes environnantes.

Conséquences négatives

Face à cela les arguments "économiques" du Maire de Rueil, M. Patrick Ollier, semblent curieux. Il s'agit de donner satisfaction à Vinci pour que cette société reste à Rueil, alors que plus de 25 000 m2 de bureaux sont déjà vacants à Rueil.
Rueil a 80 000 habitants mais un territoire très étendu. Pourquoi veut-on concentrer tout le développement sur Rueil 2000, en bordure de Seine, en ignorant les conséquences très négatives pour la ville de Chatou et le patrimoine impressionniste de bords de Seine que cherche à valoriser le Conseil Général des Yvelines ?
Faut-il rappeler que le projet de tour était initialement situé rue Henri Sainte Claire Deville mais que les protestations des habitants de ce quartier ont conduit la municipalité de Rueil à le déplacer vers l'échangeur? Les principaux désagréments seront supportés par un autre quartier de Rueil (celui de Bellerive) et sur son vis à vis, à Chatou !
Des objectifs affichés par la commune de Rueil , dans le cadre de la révision de son PLU, seul le deuxième (conforter le bassin d'emploi) semble à peu près satisfait. Tous les autres sont ignorés.

Anne Bernard
Secrétaire
ADREC
Association pour le développement raisonné et l'environnement à Chatou
30, rue François Laubeuf,
78400 Chatou
courriel: adrec.chatou@free.fr

Montesson élabore son PLU

L'association « Mieux Vivre à Montgolfier » (MVM) a participé à une réunion publique le 11 décembre 2010, au cours de laquelle M. J-F Bel, Maire de Montesson, assisté par le cabinet « Espace Ville », a présenté les grandes phases de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pour la commune et les premiers résultats.

La démarche en trois grandes phases

Phase 1 : Etablir un diagnostic sur 3 axes (socio-économie, territoire, environnement) pour faire ressortir les points forts/faibles. Quatre projets d'études sont retenus pour le PADD: ZAC La Borde, ZAC Rabaux, Centre ville et la plaine maraichère avec le parc départemental.

Phase 2 : Fixer les orientations générales (sur les 15 ans à venir) pour déboucher sur le PADD; travaux terminés en novembre 2010.

Phase 3 : Réaliser un zonage et prendre en compte les aspects règlementaires avec les services de l'Etat, du département, de la région, de la chambre de commerce et d'agriculture et de la chambre des métiers (jusqu'en septembre 2011).

Les grandes lignes du diagnostic PLU

Le territoire présente 3 quartiers autour de la plaine maraîchère (250 ha). Le centre ville doit préserver son patrimoine, ses commerces de proximité, son marché.

Le quartier de la Borde comprend des pôles importants d'activités (zone commerciale, hôpital Théophile Roussel et ferme maraîchère) et fait l'objet d'un projet de ZAC visant à remodeler une séparation plus nette entre habitat et commerce, à repenser les équipements publics et à fournir un développement modéré de l'habitat.

Le quartier des Rabaux présente un habitat plus récent que dans les autres quartiers et une zone d'activités très hétéroclites avec des enjeux de requalification pour optimiser le ratio espaces occupés/gains pour la commune.

La population est vieillissante avec une tranche d'âge croissante après 45 ans. Toutefois, la pression sur l'habitat est limitée car le turnover des résidents est important (passage de 3,2 habitants/foyer en 1970 à 2,7 en 2000 et prévisions à 15 ans de 2,5 habitants/foyer).

Montesson dispose d'équipements sportifs en nombre et de qualité. Bien que les effectifs dans les écoles soient en augmentation, l'Education Nationale ne prévoit aucun besoin d'extension de capacité sur Montesson et les communes avoisinantes.

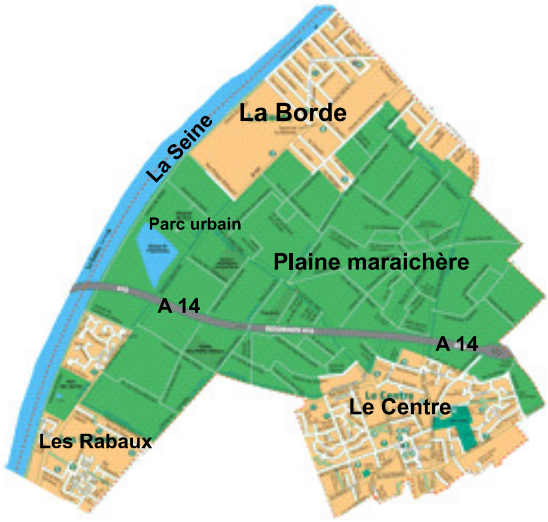

Les grandes lignes du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit préserver la qualité de vie, valoriser le patrimoine, maintenir les activités agricoles et favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques afin de renforcer les ressources de la commune.

Le développement démographique devrait être modéré (passage de 15 500 habitants à ce jour à 17 000 en 2025). L'urbanisme devra prendre en compte des axes importants :

- économie d'espaces non bâtis et évolution douce du bâti,
- revalorisation des quartiers en préservant la dynamique de renouvellement urbain,
- renforcement d'un pôle activités et services sur le centre ville,
- mise en œuvre des ZAC sur la Borde et les Rabaux.

Le PADD veut protéger les espaces naturels :

- développement du parc départemental (130 ha) avec des activités de loisirs (ferme pédagogique, poney-club, musée du maraîchage),
- poursuite de l'aménagement des berges,
- protection de la zone de l'étang de l'Epinoche,
- soutien des jardins familiaux.

Les équipements sont assez bien répartis sur les 3 quartiers et des aménagements sont envisagés :

- développement des circulations douces avec un maillage complet entre quartiers,
- passerelle piétons/vélos sur le pont de l'A14,
- création d'une salle des arts martiaux dans le parc des Sophoras,
- réaménagement complet de la maison de la jeunesse aux Rabaux,
- transfert du conservatoire et création d'une salle de danse à La Borde.

La position de MVM

Compte tenu des éléments connus à ce jour, MVM n'est pas favorable au projet de gare routière dans la plaine qui devrait alimenter une ligne de bus vers La Défense via le tunnel de l'autoroute A14. Avec une capacité de stationnement de 3 000 véhicules, ce projet devrait engendrer un trafic important de transit et des nuisances accrues dans nos quartiers. MVM s'interroge sur la faisabilité de ce projet face à une saturation régulière dans le tunnel aux heures de pointe.

M. Bel a fait part de pressions immobilières qui pèsent sur la plaine car le Ministère du logement recherche 500 000 logements en région parisienne alors que 40 000 logements pourraient occuper environ 400 ha disponibles dans la plaine. MVM défend un programme de conservation de la plaine maraîchère, d'extension modérée de l'habitat et d'utilisation de la voierie locale à seule fin de desserte entre quartiers. Le trafic de transit doit être canalisé sur les voies adaptées, dont la nouvelle voie départementale (déviation RD121) qui sera livrée fin 2013 côté Montesson et 2016 côté Sartrouville.

Au terme de la phase 3 d'élaboration du PLU auront lieu des consultations et enquêtes publiques à partir de septembre 2011 pour déboucher sur une approbation du PLU fin 2011 – début 2012. MVM invite tous les Montessonnais à venir consulter les panneaux du PLU exposés en mairie depuis fin 2010 et à consigner toutes leurs remarques et doléances sur le registre mis à disposition du public.

Benoit Gidouin
Vice président
« Mieux Vivre à Montgolfier ».

Trois fois plus de bio en Ile-de-France d'ici 2013?

Comment atteindre cet objectif ambitieux? Il existe des aides régionales, pas toujours connues, que Jean-Pierre Genestier, président de Seine Vivante, nous invite à découvrir auprès d'Hélène Gassin, vice présidente du Conseil régional.

La Région a voté le 22 juin 2009 un plan de développement de l'agriculture biologique. Objectif : tripler les surfaces « bio » pour répondre à la demande croissante. Nos agriculteurs de la Plaine ont déjà entamé des évolutions pour réduire les engrais chimiques et l'emploi des pesticides, mais ils se heurtent très vite à des seuils difficilement franchissables s'ils veulent garder intacte leur rentabilité ; quant à migrer vers le bio ils sont tout de suite devant le problème du remboursement de leurs investissements déjà réalisés et du coût de ceux nécessaires pour une conversion.
Voici, extraite du site Internet de la Région, la réponse d'Hélène Gassin, vice–présidente du conseil régional chargée de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie, à la question : comment la Région Ile-de-France soutient-elle le monde agricole ?

Jean-Pierre Genestier
Seine Vivante

Pour en savoir plus:
www.iledefrance.fr

Voici le logo de la marque Saveurs Paris Île-de-France nouvellement créé

« L'agriculture est-elle un domaine prioritaire pour la Région Ile-de-France ?
E!le ne fait pas partie des domaines de compétences réservés aux conseils régionaux. Mais la Région Ile-de-France s'est auto-saisie du sujet. Le budget consacré à l'agriculture est certes sans commune mesure avec les financements européens. Pour autant, le conseil régional met en place des actions structurantes pour la filière, souvent en concertation avec d'autres.

Quels sont les grands axes d'intervention de la Région?
Il y en a trois principaux. Tout d'abord, nous soutenons les filières dites spécialisées, par opposition aux grandes cultures céréalières. Ce sont des activités qui ont particulièrement souffert en Ile-de-France, comme l'horticulture, les arbres fruitiers ou l'élevage. Octroyés soit aux chambres d'agriculture, soit en direct à l'exploitant, les financements régionaux servent à l'installation d'agriculteurs, au maintien d'activités ou à l'installation d'outils de première transformation à la ferme.
Le deuxième axe, c'est bien sûr un « plan bio » en collaboration avec les services de l'Etat. Il entend répondre aux problématiques du secteur, de la recherche aux investissements en matériel spécialisé, en passant par une aide à la conversion des terres et à la certification bio. Nous essayons aussi d'agir sur l'animation du territoire. C'est ainsi que nous avons financé une initiative assez spécifique à l'Ile-de-France : le pôle Abiosol. Il rapproche le Groupement des agriculteurs biologiques (GAB), le réseau francilien des associations de maintien d'une agriculture paysanne (Amap) et l'association Terre de liens. Le but est notamment de faciliter la recherche de terres aux agriculteurs porteurs de projets bio. Enfin, nous aidons les chambres d'agriculture à trouver des techniciens spécialisés dans le bio.

Quel est le troisième grand domaine d'intervention ?
Grâce au « programme agriculture et environnement » nous octroyons des aides aux exploitants qui réduisent l'utilisation des pesticides ou qui œuvrent à la préservation de la biodiversité. A côté de cela, le « programme agri-urbain » vise à une meilleure gestion du lien entre la ville et le champ. C'est souvent un travail avec les communautés de communes, comme celle du Plateau de Saclay récemment. Cela entre dans une préoccupation plus globale, qui va prendre forme dans les Etats généraux de la conversion écologique et sociale : retourner l'agriculture francilienne, majoritairement exportatrice, vers ses habitants et structurer des circuits de distribution locaux. L'intérêt est double : réduire l'empreinte écologique globale de l'agriculture en même temps que la vulnérabilité économique des exploitants à des facteurs qu'ils ne maîtrisent pas. La marque régionale de produits agricoles et alimentaires que nous lançons ces jours-ci est un premier pas. »

Hélène Gassin

Où garer son vélo à la gare de Sartrouville?

Les sartrouvillois étant de plus en plus nombreux à se rendre à la gare à bicyclette ne trouvent pas toujours une place de stationnement pour accrocher leur vélo. Les vélos accrochés aux barrières de la rue Turgot étant devenu gênants pour les piétons les habitants du quartier (ARQM) ont fait, avec la participation de Réseau vélo 78, une analyse de la situation qui a été soumise au service voirie. Début novembre on pouvait dénombrer au total une cinquantaine de vélos n'ayant pu trouver de place sur les support vélos tant côté rue Turgot que côté place de la gare.

La municipalité a réagi en ajoutant 9 supports de 5 places côté gare ce qui porte maintenant la capacité de stationnement à 134 places côté gare et 76 (inchangé) côté rue Turgot. La rue Turgot devrait recevoir quelques arceaux supplémentaires à court terme. Pour que la situation soit totalement satisfaisante il serait souhaitable d'augmenter encore l'offre côté rue Turgot voire rue Berthelot où la place existe. Il serait également souhaitable d'implanter des arceaux assez hauts, comme ceux de la rue Turgot, plutôt que les nouveaux petits arceaux installés côté place de la gare qui ne permettent pas de sécuriser le cadre du vélo avec un antivol en U.
De nouveaux emplacements sont prévus rue Victor Hugo à l'occasion de la réfection de cette rue au cours de l'année 2011.

Philippe Leroy
Réseau Vélo 78

Eole va-t-il réduire le bruit ferroviaire?

Le prolongement du RER E à l'ouest doit être l'opportunité pour diminuer les nuisances supportées par les riverains le long des voies SNCF. Le Cadeb s'est exprimé en ce sens lors du débat public.

« Le projet EOLE doit intégrer une amélioration des lignes existantes dans nos territoires de Carrières sur Seine à Maisons Laffitte.
Mais pour l'instant, quasiment rien n'est prévu pour le traitement du bruit ferroviaire. Le secteur est pourtant classé le jour comme le plus bruyant, bien au delà des limites réglementaires avec plusieurs 'points noirs" de bruit recensés, notamment sur la portion où circule également le fret (pont métallique de Sartrouville)
Le dossier présenté comporte une étude sommaire avec deux volets un par tronçons et l'autre par les points noirs bruits. La conclusion est que le seuil de 2 db n'étant pas atteint, aucun traitement n'est à prévoir, sauf les immeubles devenant points noirs bruits avec les circulations supplémentaires induites par Eole, lesquels sont pris en compte par isolation de façade, soit :
- à Carrières, 2 bâtiments,
- à Maisons Laffitte, 3 bâtiments.
Par contre les bâtiments actuellement PNB ne sont pas prévus, 26 à Carrières (concernant 72 personnes), 148 à Houilles (810 personnes), 64 à Sartrouville (534 personnes), 53 à Maisons Laffitte (1398 personnes)
Nous ne saurions comprendre que :

- le projet se contente d'une étude sommaire :
  - avec un indicateur de bruit par segment, soit pour plusieurs kilomètres de ligne; par exemple, le segment 3005 va de la bifurcation de Bezons à Sartrouville, alors que des situations très différentes sont rencontrées : tranchée, remblais, pont, ...
  - avec une mise à jour des zones de bruit critique des études des Points Noirs Bruit qui sert à identifier les cas supplémentaires imputables à EOLE.
  - qui ne donne pas le niveau de bruit de chaque zone. Elle n'est pas basée sur le nombre réel de trains passant actuellement comparé avec la situation future EOLE.
- le projet se réfugie derrière une réglementation avec un seuil minimal de 2 Db pour s'exonérer d'une amélioration des lignes. Ce seuil de 2 db permettrait un doublement du trafic sans rien faire, ce qui deviendrait aberrant.
- le projet envisage de traiter 5 bâtiments comme Points Noirs Bruits en oubliant 293 autres et que 2409 personnes recensées continuent à subir des nuisances.

Nous demandons des études détaillées concernant les nuisances sonores et les travaux de réduction des nuisances les plus fortes avant la mise en service d'EOLE. Les nuisances sonores ferroviaires doivent être traitées efficacement.

Jean-Paul Mayant
Charge de mission bruit Eole au Cadeb
Contribution déposée le 15 décembre 2010
www.debatpublic-prolongement-rer-e.org/

Quatre questions à Jacques Perdereau,

ingénieur acousticien, membre du Cadeb

Comment mesure-t-on le bruit ferroviaire?
Afin d'estimer l'exposition au bruit des habitants, il a fallu trouver un estimateur qui soit le plus proche possible de la gêne ressentie. Les nuisances produites par une source de bruit sont estimées par son énergie sonore, c'est à dire que l'on prend en compte non seulement le niveau sonore mais aussi le temps pendant lequel cette source de bruit perturbe l'environnement. Par exemple, pour deux trains ayant le même niveau sonore, celui qui est le plus gênant pour les habitants est celui dont le bruit est perçu sur la durée la plus longue. On mesure cette énergie pour une période d'observation diurne et nocturne déterminée.
Pour les transports ferroviaires, l'estimateur de la gêne due au passage des trains est appelé niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A :LAeq,T. Le LAeq est donné pour les périodes d'observation diurne (6H-22H) et nocturnes (22H-6H).

Quelle est la réglementation applicable pour le projet Eole?
Dans le cadre d'un projet d'aménagement pour lequel des travaux d'infrastructures sont nécessaires (hors entretien), il faut vérifier s'il existe :

- Une augmentation du niveau sonore supérieure à 2 dB(A) sur au moins une des deux périodes diurne (6h-22h) et/ou nocturne (22h-6h) entre le niveau sonore actuel et le niveau sonore une fois le projet réalisé.
- Des Points Noirs Bruit (PNB) créés par le projet.

Si l'augmentation n'est pas significative (moins de 2 dB) et qu'aucun PNB n'est créé par le projet, aucune protection n'est « due » au titre du projet.

A quoi correspond le seuil de 2 dB ?
L'impact du projet sur l'existant doit être inférieur à 2 dB. Cette mesure a été prise afin de ne pas continuer de projet en projet à trop augmenter les nuisances sonores. Il faut faire attention à l'utilisation des dB dans ce contexte car ils ont tendance à minimiser la gêne due au trafic ferroviaire.
En effet la différence entre un bruit à 70 dB et un à 72 dB est à peine perceptible. Par contre une différence de 2 dB entre, par exemple, deux LAeq(6H-22H) représente une augmentation des nuisances importante. En prenant comme hypothèse que les trains du projet Eole auront le même niveau sonore que les trains existants, les 2 dB correspondent en réalité à une augmentation du trafic ferroviaire (et donc des périodes de nuisances sonores élevées) de **60%**.
Dans le projet EOLE, malgré des niveaux très élevés de l'ordre de 80 db, l'augmentation est inférieure à ce seuil de 2 db, aucune mesure de protection n'est due au titre du projet.

On parle de « points noirs » du bruit. De quoi s'agit-il?
En un mot un endroit où il ne fait pas bon vivre. Plus sérieusement les points noirs bruit (PNB) concernent les bâtiments sensibles (locaux à usage d'habitation et les établissements d'enseignement, de santé,...) situés dans une Zone de Bruit Critique. Dans ces zones, le niveau sonore en façade des bâtiments, résultant de l'exposition au bruit ferroviaire, ne doit pas atteindre ou dépasser des valeurs limites suivantes:
LAeq (6H-22H) : 73 dB et LAeq (22H-6H) : 68 dB
Si ces limites sont atteintes ou dépassées, des mesures de protection sonore doivent être prises! On peut opter pour des murs antibruit, ou l'isolement acoustique des habitations. La deuxième solution est souvent choisie car plus efficace et surtout moins onéreuse. Inconvénient majeur: on n'est protégé du bruit qu'à l'intérieur des habitations, en fermant les portes et fenêtres. Dans le cadre du projet EOLE, les seules protections prises en charge sont les nouveaux points noirs, soit une dizaine de logements. Le traitement des points noirs du bruit existants reste entier!

Jacques Perdereau

De nouvelles rames pour le RER A

Après quatre ans d'attente, des trains à double étage supplémentaires seront mis en service à l'automne. Ils remplaceront progressivement les rames à un étage qui devraient avoir totalement disparu en 2017.

Les nouvelles rames, dénommées MI09, présentent de nombreux avantages. Le premier est leur capacité. Les trains composés de deux rames peuvent transporter près de 2600 passagers (dont 948 places assises) contre 1 684 pour les trains à étage unique MI84 qui circulent sur la branche Cergy Poissy.
Les autres nouveautés sont :

- 34 places par rame pour les personnes à mobilité réduite
- Des portes plus larges : 2 mètres, qui facilitent les montées et descentes des voyageurs.
- Un système d'information à écrans LCD
- Une ventilation réfrigérée
- Six caméras par rame pour la sécurité
- La possibilité pour le conducteur de réarmer le signal d'alarme à distance, sans avoir à parcourir la rame, ce qui devrait permettre de gagner du temps.

Les nouvelles rames à double étage ont été présentées le 9 février .

Remplacement progressif

Dès cet automne, les trains nouvelle génération à double étage vont commencer à circuler sur les branches Cergy-Poissy du RER A. Les livraisons et la mise en service de nouvelles rames devraient se poursuivre ensuite au rythme de deux par mois, jusqu'en 2014, pour un total de 60 rames dans une première phase. La deuxième phase prévue entre 2014 et 2017 permettra l'arrivée de 70 nouvelles rames MI09.
Ces deux « vagues » correspondent au choix de remplacer d'abord les trains actuellement les moins capacitaires, les MI 84, puis les trains les plus vieux, les MS61 (1880 places), qui circulent sur la branche de Saint-Germain-en-Laye. A la fin du programme, en 2017, toute la ligne sera équipée de trains à deux niveaux de même génération, ce qui doit simplifier l'exploitation et l'entretien du matériel et contribuer à la désaturation de la ligne A, qui compte parmi les plus chargées du monde avec plus d'un million de voyageurs par jour.

Forte attente des usagers

L'Association des Usages des Transports (AUT) se félicite de la concrétisation prochaine de cette forte attente des usagers.
L'AUT avait été à l'initiative d'une pétition en 2008 pour demander plus de rames à 2 niveaux (qui constituent actuellement seulement 25% du parc). Notre Collectif y avait participé, et le cap des 10 000 signatures avait été franchi à Sartrouville.

Gérard Moulin
Jean-Claude Parisot
Groupe transports Cadeb

Faire face à la saturation et à l'irrégularité du RER A

Le simple remplacement du matériel roulant ne suffira pas à résoudre les difficultés du RER A. En 2010, les records de retards ont été battus . Alors que l'objectif fixé par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) est de 94%, seuls 81,4% des voyageurs sont arrivés à l'heure prévue (ou avec moins de 5 minutes de retard), contre 87,7 % en 2009. La branche Cergy-Poissy est particulièrement touchée, avec respectivement 67,63 % et 63,91 % des trains à l'heure.

Les causes en sont multiples:

- Une reprise difficile après un conflit long et de mauvaises conditions climatiques (Janvier et Février 2010)
- Augmentation des accidents graves de voyageurs (notamment au Printemps 2010): + 55 %
- Travaux (Juin, Juillet et Août) : Pont de Bonneuil, entre Houilles et Nanterre Préfecture
- Augmentation des paquets suspects : + 20 % (augmentation importante de Octobre à Décembre).

Face à cette situation, le STIF a – enfin – décidé de mettre à l'étude un véritable "schéma directeur du RER A" pour définir les investissements à réaliser, notamment sur l'infrastructure (signalisation, organisation des terminus, alimentation électrique, etc.). De son côté, la SNCF met en place un plan d'amélioration de la qualité pour douze lignes sensibles, dont le RER A. Les résultats qui devraient se faire sentir dans les deux ans à venir. Nous vous en dirons plus dans la prochaine Lettre.

J-C P, GM, Cadeb

Travaux sur les voies

Réseau ferré de France, propriétaire et gestionnaire des infrastructures ferroviaires, renouvelle périodiquement les voies (ballast, traverses, rails et systèmes de fixation des rails).
En 2010, les travaux dans notre secteur ont porté sur:

- 1 Km de voies au niveau du saut de mouton entre Nanterre et Houilles pour plus de 3 M€
- 1 Km de voies entre Houilles Carrières et Sartrouville pour 1 M€.

En 2012, des travaux sont prévus sur 2,8 Km de voies autour de Houilles/Carrières-sur-Seine pour un montant de 3 M€.

Agriculture biologique et environnement: des enjeux convergents

Dans le contexte des lois Grenelle, du SDRIF 2009 et de l'élaboration du SCOT de la Boucle de la Seine tout pousse à ce que les espaces agricoles de la Boucle de la Seine trouvent peu à peu un rôle environnemental stratégique, car :

- Elles sont situées pour la plupart d'entre elles au cœur de la Plaine et de ce fait constituent un élément essentiel de la future Trame verte et bleue du SCOT, en relation directe avec le parc départemental
- Les productions maraîchères actuelles trouvent leurs clients soit sur place, soit dans la Boucle ou à proximité, et doivent donc être irréprochables pour la santé des consommateurs
- Il y a une demande forte en produits maraîchers biologiques ce qui pousse à la conversion bio et à l'installation de nouveaux maraîchers bio.

Le livre « Agriculture biologique et environnement des enjeux convergents » arrive à point nommé.
Il vous est présenté ci-contre.

Jean-Pierre Genestier
Président
Seine vivante

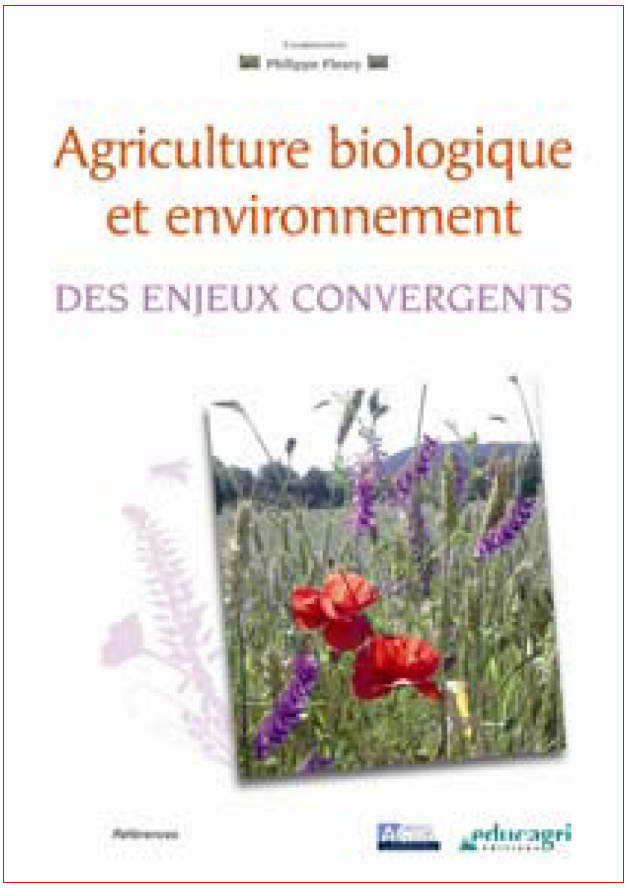

« Comment relever les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés : restauration de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité et des paysages, maintien de la fertilité des sols, limitation des émissions de gaz à effet de serre ?
Comment ces défis peuvent-ils devenir des atouts majeurs pour le développement de l'agriculture biologique définie comme une priorité par le Grenelle de l'environnement et le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire ?
Cet ouvrage apporte des réponses à ces questionnements et fait le point sur trois thèmes :
Quels sont les impacts de l'agriculture biologique sur l'environnement : fertilité des sols, qualité de l'eau, biodiversité et paysage, consommation énergétique, émission de gaz à effet de serre et changement climatique.
Comment les agriculteurs biologiques s'appuient-ils sur les « services des écosystèmes », comme la fertilité biologique des sols ou la biodiversité pour produire en limitant le recours aux intrants ?
Comment, sur le terrain, des projets de restauration de la qualité de l'eau ou de préservation de la biodiversité se mettent-ils en place ? Que peut apporter l'agriculture biologique et quelles en sont les conditions de réussite ?
Ces questions sont vives, souvent émergentes et complexes. Elles relèvent à la fois de dimensions écologiques, économiques, sociales et politiques. Pour les traiter, cet ouvrage fait une part équivalente à la présentation de résultats scientifiques et à celle d'expériences de terrain. Il permet une lecture indépendante de chaque chapitre afin que les lecteurs puissent faire des choix selon leurs centres d'intérêt : sols, eau, biodiversité, paysage, changement climatique, gaz à effet de serre,…
Cet ouvrage s'adresse aux chercheurs, formateurs, agriculteurs et toute personne concernée par le développement de l'agriculture biologique ou par la problématique des relations agriculture/environnement.

Cette édition est une production élaborée sous la coordination de Philippe Fleury (ISARA de Lyon) de 2008 à 2010 dans le cadre du RMT DévAB (Réseau Mixte Technologique pour le développement de l'agriculture biologique) piloté par l'ACTA, le réseau des instituts des filières animales et végétales.
Coédition ACTA, Educagri éditions 2011, 29,00 euros TTC+ 6 euros de frais d'envoi pour un ex. S'adresser à : ACTA Publications – BP 90006 – 59718 LILLE Cedex 9, - tél. 01 40 04 50 50 - fax 01 40 04 50 11 - www.acta.asso.fr - acta.publications@acta.asso.fr, ou Educagri éditions – 29, Boulevard Docteur-Petit jean -BP 87999 – 21079 Dijon Cedex, tél. 03 80 77 26 32 –fax 03 80 77 26 34 – www.editions.educagri.fr

Courrier des lecteurs

La conférence sur le changement climatique, annoncée dans la Lettre du Cadeb de janvier, a suscité plusieurs réactions et prises de position. Voici les principales.

Remarques méthodologiques

La dernière lettre du Cadeb en date de janvier, page 3, traitant de changement climatique, appelle quelques remarques méthodologiques.

1. « L'Académie des sciences a confirmé les principales conclusions du Giec, à savoir l'importance des activités humaines sur le réchauffement climatique. » Si la conclusion en une page du rapport, reprise par la presse, correspond à la phrase du Cadeb, le reste du rapport demeure beaucoup plus modéré au point de mécontenter M. Jean Jouzel, vice-président du Giec et de satisfaire des climatosceptiques tel M.Courtillot, directeur de l'Institut de physique du globe.

2. Le rappel de prévisions d'économistes, quand on se remémore ces mêmes prévisions il y a 3 et 4 ans, relève pour le moins d'un manque de crédibilité de l'argumentaire. Beaucoup de démonstrations, en cette matière reprennent le 'toute chose étant égale par ailleurs, ce qui démontre amplement la fragilité des analyses.

3. La description des deux étapes conclusives me laisse pantois sur la démarche scientifique du Cadeb : avant l'analyse des origines du changement (étape un), on prévoit déjà les conséquences qu'elles entraînent sur nos comportements (étape 2). Dans ce cas pourquoi analyser des origines puisque la conclusion est connue ? De plus, le changement entraînerait-il seulement des aspects négatifs ? Tout ceci relève de la dictature morale ambiante ou au moins de manque d'honnêteté qui feint d'oublier la déontologie du scientifique et cherche, à des fins partisanes, à orienter l'activité humaine sur de nouvelles bases qui sont tout sauf démocratiques. Il serait souhaitable que le Cadeb se livre seulement à de l'information - dans le même numéro, par exemple, sur le maraîchage - et non à créer des comportements, prouvant par là le manque de confiance que ses membres peuvent avoir dans la population. Il n'est pas le phare guidant la boucle de la Seine pour reprendre une image politique ancienne et une mise en perspective historique se montre ici enrichissante.

Une remarque pour tempérer mon propos: ayant connu dans mon enfance une région française très en retard et qui vivait encore sous certains aspects en 1950 comme en 1920, je suis personnellement outré de nombreux comportements actuels, et notamment sur le manque de respect envers la nature, mais aussi envers les hommes. Je n'appelle donc pas à polluer, bien au contraire, et à développer des comportements irresponsables mais il faut raison garder. La conférence du 9 février sera certainement passionnante grâce à un invité prestigieux, (pourquoi le présenter comme un membre éminent, ce qui ne veut rien dire mais oriente déjà le débat?) je regrette pour des raisons professionnelles et de santé, de ne pouvoir y participer.

En vous renouvelant mes félicitations

Patrick Jonveaux
Sartrouville

Merci pour ce point de vue très argumenté et nuancé. Dommage que vous n'ayez pu participer à la réunion du 9 février. Quant au Cadeb, son objectif n'est pas de « créer des comportements », mais en regroupant des associations d'environnement de sensibilités diverses, de partager les information dont il dispose, d'ouvrir des débats et d'œuvrer pour plus de « respect de la nature et de l'homme.»

Halte aux climato-sceptiques

La prochaine fois je vous rendrai compte du « Rapport de l'Académie des Sciences sur l'Evolution du Climat » du 28 octobre 2010. Ce rapport règle définitivement leur compte aux climato-sceptiques, dont l'ignorance scientifique et irresponsable a fait reculer les engagements locaux de 20 ans. C'est pitoyable et c'est une imposture !

Jean-Loup Martin
Adhérent individuel au Cadeb

L'homme a le choix de son avenir

J'ai évolué sur mon regard sur le changement climatique depuis avoir entendu un astrophysicien parler des influences sur notre planète en ce moment.

DONC, pour moi au jour d'aujourd'hui et après quelques discussions avec des astrophysiciens: les perturbations du climat sont inévitables à cause des mouvements des astres. Mais ceci est récurrent, je crois environ tous les 26000 ans. En ce moment, nous sommes au plus chaud du cycle. Et cela devrait retourner vers un froid.

Par contre, l'homme y rajoutant un énorme grain de sel, il se peut que le réchauffement que connaît la planète aujourd'hui (contrairement à tous les précédents où il y avait un retour vers une ère de glaciation) puisse aller trop loin et ne plus retourner vers une glaciation. DONC, l'Homme , sans être le seul responsable, a le CHOIX de son avenir aujourd'hui.

Amitiés

Ursula Nadler, conférences carillonnes.

Ouverture de l'enquête publique Roissy le 2 mars 2011

Enquête publique relative au projet de modification permanente de la circulation aérienne des procédures d'approche aux instruments de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle (face à l'est et à l'ouest).

Dans les Yvelines, les communes concernées sont:
Achères Aigremont Andrésy Carrières-sous-Poissy Chambourcy Chanteloup-les-Vignes Crespières Feucherolles Fourqueux Le Pecq Le Vésinet Les Alluets-le-Roi Médan Morainvilliers Orgeval Poissy Saint-Germain-en-Laye Triel-sur-Seine

Le dossier d'enquête est consultable sur le site
www.developpement-durable.gouv.fr/Ouverture-de-l-enquete-publique.html

LE CADEB ET LES ASSOCIATIONS MEMBRES

« Seul, on va plus vite
Ensemble, on va plus loin »

CADEB

Association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement sous le numéro 04-033 DUEL
Siège social : 130 av. du Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21

Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Site Internet: www.cadeb.org/

SIRET:484 499 009 000 13
APE : 913 E

Composition du Bureau

Présidente : Paulette Menguy
Vice Président : Alex Ballot
Vice Président Jacques Firmin
Secrétaire Général: Jean-Claude Parisot
Secrétaire : Gérard Moulin
Secrétaire adjointe: Nelly Doise
Trésorier: Patrick Bayeux
Membre: Jean-Pierre Genestier

Aménagement et Environnement de la Boucle (AEB)
Yves Rambaud contact@aeb-parcimperial.fr Tél: 01 39 76 99 25.

Carrières Autrement
Alex Ballot Tél : 01 39 14 52 94

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville
Patrick Bayeux bayeuxprues@wanadoo.fr Tél : 01 39 57 82 63

Comité de quartier des Richebourgs à Sartrouville
Mario Ostoréro jean-louis.verdure@wanadoo.fr Tél 01 39 14 88 11

Forum et Projets pour le Développement Durable
(sensibilisation et communication sur le développement durable)
Jean-Yves Rebeyrotte *forumprojetsdd@sfr.fr* Tél: 01 53 73 74 18
01 30 53 37 66

La Boucle Verte
Francis Bonnemason contact@laboucleverte.org Tél : 01 39 68 28 35

Les Dix Arpents à Sartrouville
Nathalie Moneyron xarpents@gmail.com Tél : 01 39 13 44 83

Mieux Vivre à Montgolfier
Marc Aubrée assomvm@gmail.com Tél : 01 39 14 29 00

Natur'Ville à Sartrouville (promotion et gestion des jardins familiaux)
Chantal Chagnon andchagnon@wanadoo.fr Tél: 01 39 14 75 25

Patrimoine & Urbanisme à Bougival
Guy Wolfers gwolfers@free.fr

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville
Lyne Leux associationvaudoire@gmail.com

Recycl'Action (une alternative positive pour la réduction des déchets.)
Cathy Tizzoni recycl.action@gmail.com. Tél: 06 60 38 43 82

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville
Jean-Claude Parisot arqm@wanadoo.fr Tél : 01 39 15 32 21

Seine Vivante
Jean-Pierre Genestier seine.vivante@yahoo.fr Tél : 01 30 15 06 70

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
Jean-Paul Debeaupuis sidslevesinet@noos.fr Tél: 01 30 71 29 59

Voisins-Voisines à Houilles
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

CADEB Collectif agréé d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson
130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Présidente : Paulette Menguy Tél 01 39 57 65 28 Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante: Collectif d'associations et de particuliers qui oeuvre pour la préservation des grands équilibres naturels de la vallée de la Seine et le développement de la vitalité de ses écosystèmes
14, rue Charles Bémont 78290 – CROISSY SUR SEINE
Président : Jean-Pierre Genestier Tél : 01 30 15 06 70 Courriel : seine.vivante@yahoo.fr

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.
47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET
Président: Lionel Carrara Site: www.reseauvelo78.org Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr